



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 21313

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le blindage des chars. Il semblerait en effet que, comme en 1991 lors de la première guerre du Golfe, la coalition anglo-américaine ait utilisé des armes antichars contenant des charges d'uranium appauvri, à fort pouvoir de pénétration dans les blindages. Il lui demande des précisions sur le blindage des chars de l'armée française, et plus particulièrement des Leclerc, afin de savoir si leur blindage serait en mesure de résister à ce type d'armes.

## Texte de la réponse

Les obus évoqués par l'honorable parlementaire sont des munitions flèches à pénétrateurs en uranium appauvri (UA) qui peuvent percer tous les blindages connus à ce jour. L'armée de terre dispose de munitions de 105 mm UA pour les chars AMX 30 B 2. Ces chars seront retirés du service en 2005. Les travaux de développement d'un obus de 120 mm UA destiné au char Leclerc sont en cours. Les technologies de blindage, aujourd'hui très sophistiquées, ont été utilisées dans le cadre de la réalisation de la tranche du char Leclerc S XXI qui sera livrée aux forces armées à compter de cette année.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21313

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2003, page 5314

**Réponse publiée le :** 4 août 2003, page 6198